Union syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Sud Groupe GFI

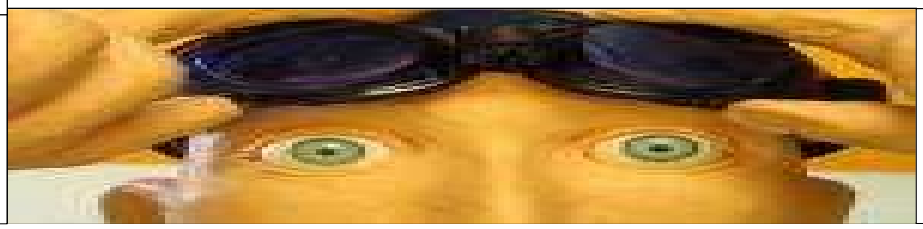
Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Septembre 2014

N°105

Mépris, illégalité, condamnation, promesses: pages 1 et 2



Solidaires
Unitaires
Démocratiques

GFI CONFIE A LA JUSTICE L'ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Du jamais vu à GFI !

GFI a tenté tout d'abord passer en force une réorganisation inacceptable des Comités d'Etablissement. Après avoir tenté de négocier des regroupements hétérogènes et incompréhensibles avec pour objectif une baisse des coûts mais surtout mettre en difficulté le fonctionnement des CE, la défense des salariés, de leurs intérêts et l'organisation des activités sociales et culturelles, GFI a demandé à la DIRECCTE puis aux services du ministère du travail la création d'un CE unique pour la société GFI Informatique. SUD Groupe GFI mais aussi la CFDT et la CGT qui ont refusé de telles manœuvres feront valoir leurs arguments. La réponse est attendue courant septembre.

Dans l'intérêt de tous les salariés, ce regroupement ne doit pas avoir lieu.

Faute d'accord global sur l'organisation des élections, GFI a en parallèle confié au Tribunal d'Instance de statuer les dates des élections, les modalités de votes, le nombre de siège pour chaque instance, la répartition entre collèges et la durée des mandats. L'audience est prévue le 16 septembre, SUD GFI sera présent pour défendre Ses arguments afin d'assurer le bon fonctionnement des instances et l'intérêt de tous les salariés.

PENDANT CE TEMPS SUD GROUPE GFI CONTINUE SON TRAVAIL DE DEFENSE DES SALARIES

Aux prudhommes tout d'abord.

SUD GFI est intervenu pour une plainte pour licenciement discriminatoire par une salariée licenciée à son retour de congé maternité (une attitude sexiste assez primaire et particulièrement révoltante). SUD GFI est intervenu pendant l'audience pour rappeler que GFI avait déjà été condamnée dans une affaire du même ordre, et pour expliquer les conditions du licenciement de cette salariée que nous avons soutenue et défendue depuis le début. Le conseil des prudhommes n'est pas parvenu à une décision majoritaire et l'affaire a été renvoyée en départage. Elle sera donc jugée par un juge professionnel. La nouvelle audience sera planifiée cet automne. Nous serons présents !

Au mois de septembre, nous assisterons à l'audience d'un salarié de Pau viré pour insuffisance professionnelle alors que tous les voyants ont toujours été au vert pour lui : EADP avec félicitations et encouragements, bon retour clients, ... La baisse de l'activité et l'absence de mission en concordance avec son niveau de qualification sont les vraies raisons, cachées, de ce licenciement. Nous vous informerons des suites de la procédure.
Mais aussi au quotidien dans l'entreprise :
Nous assistons toujours avec sérieux les salariés lors des entretiens disciplinaires (entretiens préalables à licenciement ou à sanction). En juillet nous avons permis d'éviter la sanction d'un salarié à qui les managers avaient fait des reproches futiles et non vérifiable, ...

Mr ROUAIX, où sont vos promesses ? et les Engagements de la direction ?

Les calendriers des négociations en 2014 ne seront pas tenus, cela devait porter sur le handicap, les astreintes , les Risques Psychos-sociaux, …
Les rencontres bilatérales en direct avec Mr Rouaix, qui devaient se tenir tous les trimestres ? Elles n'auront eu lieu qu'une fois en juillet 2013, Mr Rouaix voulant connaître notre position sur les acquisitions de l'année dernière

Le TGI de Nantes rappelle la direction de GFI à l'ordre

SUD GFI a affiché dans l'agence de Nantes dans les locaux dits "La Chapelle 1" ou LCP1) sur le faible espace mis à disposition par la direction (un seul grand panneau fourre-tout en liège pour les syndicats, les CE de GFI Info et GFI IP, les DP, les CHSCT et la direction !) une affiche mettant en garde contre les dangers pour les salariés de la montée de l'extrême-droite. Cette affiche issu d'une campagne nationale de notre Union Syndicale Solidaires, est accompagnée d'un argumentaire de trois pages expliquant les conséquences des politiques issues de ces courants de pensée sur la liberté des salariés, la montée des discriminations, les incidences sur les mesures économiques et sociales, ... La direction de GFI, jugeant que cette affiche était politique mais pas syndicale, a saisi le TGI en référé pour nous obliger à l'enlever. Le TGI lui a donné raison en précisant que si cette affiche seule n'était pas assez syndicale, le tract de 4 pages sur le même sujet était, lui, syndical, et pouvait être affiché. Nous avons donc aussitôt remplacé l'affiche par les 4 pages, et pris la place nécessaire.

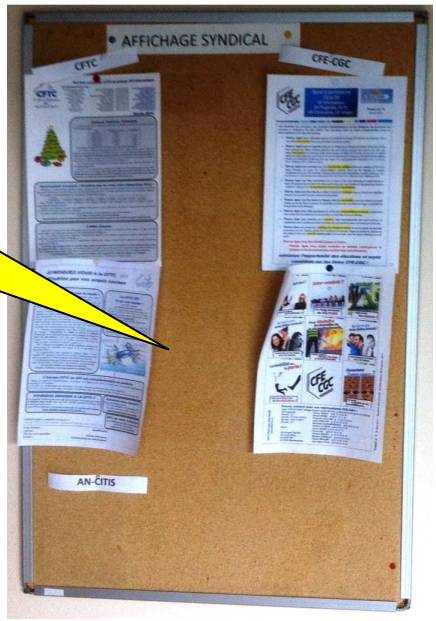
Mais nous avions à l'occasion demandé au TGI de Nantes de condamner GFI à installer de vrais panneaux d'affichage syndical, comme le prévoit le code du travail, et comme nous l'avions demandé par écrit en avril 2010 au responsable de la région Ouest. Nous avons eu beau rappeler cette demande à Mme la DRH France de l'époque, puis à Mme la DRH Groupe, M. le DASGORH, Mme la Responsable Juridique et Social, M. le nouveau Directeur de Région (l'ancien a été promu depuis Directeur Opérationnel des Régions, sans doute en remerciement de son irrespect du droit et des personnes) et Mme la RRH locale **pendant 4 ans, rien n'a jamais été fait**.

Le TGI nous a donné raison et a condamné GFI, sous astreinte provisoire de 100€ par jour de retard à installer ces panneaux sous huitaine. La direction a tout à coup trouvé les moyens d'installer des panneaux très vite, mais seulement les panneaux syndicaux et seulement dans ces locaux-ci. Or il reste deux bâtiments de Nantes sans panneaux ! Et ni le CE, ni les DP ni le CHSCT n'ont de panneaux à LCP1 ! Et il reste à faire le même travail à Niort, au Mans, à Brest, à Rennes, à Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand ...
Combien faudra-t-il de jugements et surtout de condamnations pour que nos dirigeants respectent le minimum de base du droit syndical ?
Qui peut être assez naïf pour croire qu'ils respecteront plus les salariés que leurs représentants ?



Et celui-là ?

Ou se trouve ce panneau ?



Après les élections à GFI Chronotime (où tous nos candidats ont été élus) SUD GFI y a désigné son premier Délégué Syndical !

Conformément à nos statuts et après consultation de nos adhérents et élus chez Chronotime, le bureau de SUD GFI a désigné Eric Cassagnaud, également élu à la DUP (Délégation Unique du Personnel, c'est CE+DP en même temps) de Chronotime, comme Délégué Syndical.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur Tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18
Marc AUBERTIN (Délégué Syndical Central) 06 70 40 47 88
Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Eric CASSAGNAUD (GFI Chronotime) 06 49 92 72 21
Bernard ETRILLARD (Nantes) 06 82 93 89 27
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Antoine HUOT (Grenoble) 06 51 43 52 50
Jean-Luc LOUIS (Ile-de-France) 06 74 20 89 73
Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Régis SCHAFRAN (Nord) 06 52 06 49 98

TOUS LES CONTACTS PROCHES DE CHEZ VOUS : **contacts**

Pour nous écrire:
contact@sudgfi.fr
ou :
9 rue Jeanne d'Arc
44000 NANTES

Sud Groupe GFI

Union Syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC